

## - COMMUNIQUE DE PRESSE – 29 février 2016 -

### CDEN DU 29 février 2016

**Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) s'est réuni aujourd'hui afin d'examiner les mesure de carte scolaire de la rentrée 2016-2017.** Cependant, le quorum des participants requis n'ayant pas été atteint, le CDEN n'a pas été en mesure de siéger. Il se réunira donc à nouveau le mardi 08 mars 2016 avec le même ordre du jour.

#### **Premier degré :**

Dans un contexte démographique de baisse d'effectifs la tendance perçue depuis 2014 se confirme. En effet, pour mémoire, à la rentrée 2015, le département a perdu 306 élèves alors que la dotation avait été réduite de 3 postes.

Pour la rentrée 2016, la prévision est à nouveau à la baisse avec 528 élèves de moins alors que la dotation est abondée de 11 postes. Ce qui signifie que sur trois ans, le département pourrait avoir perdu près de 1 308 élèves alors que sa dotation a été abondée de 8 emplois, améliorant encore son taux d'encadrement pour un P/E estimé à 5.73 à la rentrée 2016 pour 5.64 l'an passé.

Pour autant, cet apport ne doit pas porter de coups d'arrêt à la politique éducative engagée l'an passé : le soutien à la ruralité et l'allocation proportionnelle des moyens aux besoins sociaux et environnementaux constituent le cadre de référence de la préparation de la rentrée 2016. Les mesures de carte scolaire de la rentrée 2016 qui seront présentées lors du CDEN du 8 mars visent à poursuivre les efforts ayant permis d'atteindre ces objectifs, dans l'intérêt de tous les élèves du département, en fonction de la future démographie scolaire, mais aussi des moyens humains disponibles en Saône-et-Loire. L'objectif est de favoriser les conditions de réussite éducative pour tous et ainsi d'offrir le meilleur service d'éducation à chaque élève.

#### **Second degré :**

La rentrée 2016 verra, dans la continuité de la refondation de l'école entamée en 2013 par le premier degré, se mettre en œuvre la réforme du collège : nouvelle répartition des cycles d'enseignement, nouveaux programmes, nouveaux horaires et surtout nouvelles modalités d'enseignement pour de meilleurs apprentissages.

Dans le second degré, la tendance de baisse d'effectifs perçue en 2014 se confirme : il est attendu 653 collégiens de moins à cette rentrée dans l'académie de Dijon dont 170 en Saône-et-Loire. Pour autant, de manière à concrétiser l'effort nécessaire vis à vis des collèges, leur H/E est maintenu dans chacun des quatre départements (1,242 pour la Saône et Loire).

La répartition des moyens horaires, dite dotation globale horaire (DGH) a été établie à partir de la prise en compte des besoins structurels liés aux effectifs prévus, à laquelle est ajoutée une dotation qualitative, selon la catégorie du collège, indispensable à l'exercice de l'autonomie pédagogique des établissements.

La proposition de répartition qui sera présentée aux membres du CDEN le 8 mars constitue la première étape du processus d'allocation des moyens pour les écoles et collèges du département pour la rentrée 2016.